

**Séance du 12 mai 2026**  
**Extrait du procès-verbal des délibérations du conseil municipal**  
**de la commune de PORTE-DE-SAVOIE**

**Délibération n°12052026D17**

**Objet : Création d'un poste d'adjoint technique territorial à temps complet**

Date de la convocation et de l'affichage : 6 mai 2026  
 Nombre de conseillers en exercice : 29  
 Nombre de conseillers présents : 26  
 Nombre de pouvoirs : 3  
 Nombre de conseillers n'ayant pas pris part au vote : 0  
 Nombre de votants : 29  
 Pour : 29  
 Contre : 0  
 Abstention : 0

Le 12 mai 2026, le conseil municipal de la commune de PORTE-DE-SAVOIE, légalement convoqué, s'est réuni sous la présidence du Maire, Jean-Jacques BAZIN.

<b>NOM Prénom</b>	<b>Présent</b>	<b>Absents représentés</b>	<b>Absents excusés</b>	<b>Nom du mandataire le cas échéant</b>
BAZIN Jean-Jacques	X			
BERARD Annie	X			
BLARD Thomas	X			
BORDON Francine	X			
BOUTTAZ Charles-Antoine	X			
BUFFAZ Laetitia	X			
CATTY Corrine	X			
CHAPUIS Patrick	X			
CORDEL Lionel	X			
CUNSOLO Loris		X		GUILLEMAT Serge
DEBERNARDI Séverine		X		FOURNIER Evelyne
DIARRA Aly	X			
DUCORON Sylvie	X			
EXCOFFON Laurence	X			
FOURNIER Evelyne	X			
GUILLEMAT Serge	X			
LAMBERT Aymeric	X			
LE GUÉANAN Martine	X			
LEVANNIER Caroline	X			
MALLET Nicolas		X		VARCIN Marine
NESI Perrine	X			



NICOLAS Damien	X			
PERCEVAL André	X			
PLAGNOL Jean-Luc	X			
RAUX Francis	X			
SCHALLER Ophélie	X			
TOMASI Marie-Loan	X			
URBINATI Reynald	X			
VARCIN Marine	X			

Secrétaire de séance : Francine BORDON

**Rapporteur** : Perrine NESI, conseillère municipale déléguée aux ressources humaines

**Exposé des motifs** : Il est rappelé à l'assemblée que conformément à l'article L.313-1 du Code général de la fonction publique, les emplois de chaque collectivité sont créés par l'organe délibérant de la collectivité. Il appartient donc au conseil municipal de fixer l'effectif des emplois à temps complet et non complet nécessaires au fonctionnement des services.

Afin de permettre la titularisation d'un agent des services techniques actuellement contractuel sur le grade d'adjoint technique territorial principal de 2<sup>ème</sup> classe il est nécessaire de créer un emploi permanent d'adjoint technique territorial à temps complet, la titularisation de l'agent ne pouvant se faire que sur le grade d'entrée du cadre d'emploi.

- Vu le Code général de la fonction publique ;
- Vu le Code général des collectivités territoriales ;
- Vu le tableau des emplois permanents de la collectivité ;
- Vu l'avis de la commission des Ressources Humaines en date du 27 avril 2026 ;

Le conseil municipal, après en avoir délibéré :

- **CREE** à partir du 1<sup>er</sup> juillet 2026 un emploi permanent à temps complet sur le grade d'adjoint technique territorial
- **PRECISE** que les crédits nécessaires sont inscrits au budget du chapitre 012
- **MODIFIE** ainsi le tableau des emplois permanents

Grade	Catégorie	Durée hebdomadaire	Ancien effectif	Nouvel effectif
Adjoint technique territorial	C	35/35 <sup>ème</sup>	3	4

Fait et délibéré à PORTE-DE-SAVOIE le 12 mai 2026

Mis en ligne sur le site internet de la commune.

Le Maire certifie sous la responsabilité le caractère exécutoire de cet acte qui a été transmis au représentant de l'Etat.

Le Maire,  
Jean-Jacques BAZIN

La secrétaire de séance,  
Francine BORDON



La présente délibération peut faire l'objet d'un recours gracieux auprès de la commune de Porte-de-Savoie dans un délai de deux mois à compter de sa publication. Elle peut également faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal administratif de Grenoble dans un délai de deux mois à compter de sa publication.